



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSEURS STAGIAIRES

à destination
du **CONSEILLER PÉDAGOGIQUE TUTEUR**

Année scolaire 2014-2015

IA-IPR - IEN ET-EG

Introduction

Ce guide est principalement destiné à aider les conseillers pédagogiques à accompagner les lauréats issus des concours et nommés en qualité de fonctionnaires stagiaires dans un établissement scolaire. Ce dernier n'a pas la prétention d'être exhaustif, il constitue un document permettant au conseiller pédagogique d'accomplir la double mission :

- de guider et de former dès son arrivée dans l'établissement, le professeur stagiaire dont il a la responsabilité,
- d'accompagner, en cours d'année, le ou les étudiants accomplissant un stage d'observation dans le cadre de la préparation au concours de recrutement.

Vos remarques et suggestions permettront sans doute de faire évoluer cet outil.

1. Les enjeux de la formation

1.1. Rappel des textes institutionnels

Texte de la refondation de l'école

Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

Cadre national des formations dispensées au sein des masters "Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation" (arrêté du 27 août 2013)

Circulaire de rentrée 2014 (circulaire n° 2014-068 du 20 mai 2014)

Référentiels de compétences professionnelles

- Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1er juillet 2013)

- Définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier (circulaire n° 2010-105 du 13 juillet 2010)

Missions des professeurs conseillers pédagogiques contribuant dans les établissements scolaires du second degré à la formation des enseignants stagiaires (circulaire n° 2010-103 du 13 juillet 2010)

Modalités d'organisation de l'année de stage 2014-2015 : lauréats des concours de recrutement des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public (circulaire n° 2014-080 du 17 juin 2014)

Arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires.

1.2. Demande institutionnelle

Le principe d'une formation en alternance, jugée indispensable à la préparation au métier d'enseignant, prévoit un accompagnement fort des professeurs et CPE stagiaires concernant le stage en établissement.

Pour les stagiaires de la session dite « rénovée » 2014, c'est le principe d'un double tutorat qui est mis en œuvre, associant dans le suivi et l'accompagnement du stagiaire, un tuteur « établissement » et un tuteur « université », qui travaillent ainsi ensemble, en croisant leurs regards, à la mise en œuvre d'un projet d'aide à l'acquisition des compétences professionnelles. Pour les stagiaires de la session dite « exceptionnelle » 2013-2, l'accompagnement et le suivi du stage sont assurés par un seul tuteur établissement.

Le tuteur établissement contribue, grâce à ses qualités d'expert de la pratique de classe et sa maîtrise des disciplines enseignées, à la réussite de la prise de fonction et à l'acquisition de compétences professionnelles d'un nouveau collègue.

En contact quotidien avec le stagiaire, il doit l'initier à l'exercice du métier et le guider dans l'analyse des situations qu'il rencontre qu'elles soient relationnelles, pédagogiques, didactiques, organisationnelles. Il aidera, par son expérience et ses questionnements, à déterminer des pistes de solutions que le stagiaire pourra transférer par la suite dans une situation connexe.

Concernant les stagiaires de la session rénovée, le tuteur pourra, aux côtés du tuteur université, participer au choix du sujet du mémoire professionnel et faire éventuellement partie du jury de soutenance de ce mémoire.

Le tuteur établissement contribue à l'évaluation du stagiaire en fin d'année scolaire.

Dans ce contexte il est particulièrement attentif aux éventuelles difficultés rencontrées par le stagiaire, et, le cas échéant, en informe dans les meilleurs délais le chef d'établissement et l'inspecteur pour permettre la mise en œuvre de solutions pertinentes.

1.3. Les partenaires institutionnels

LA RECTRICE

Affecte le fonctionnaire sur un poste
Constitue le jury de titularisation

LA DAFOP

Organise la mise en œuvre et la
régulation de la formation
Favorise l'insertion dans les stages
prévus au PAF
Le cas échéant aide à l'organisation
des stages en entreprise

Les corps d'inspection

Définissent la stratégie de formation
en référence à la demande
institutionnelle
Participent aux actions de formation
institutionnelle
Évaluent, en lien avec le chef
d'établissement et le tuteur, le niveau
de maîtrise des compétences du
stagiaire et formulent un avis sur la
titularisation.

**PROFESSEUR
ou
CPE stagiaire**

**Construit et
réalise son
projet
individuel de
formation**

Le Tuteur

Apporte une aide individuelle
d'adaptation

- à une équipe
- à une discipline
- à un public d'élèves
- à une pédagogie.

Participe au processus
d'évaluation du fonctionnaire
stagiaire

Le chef d'établissement et l'équipe éducative de l'EPL

Présentent les contenus du projet
d'établissement
Permettent l'adaptation et
l'implication du stagiaire dans
l'établissement
Facilitent la relation et la
communication

2. Profil et mission du tuteur

2.1. Profil

Le professeur tuteur est désigné par la rectrice, sur proposition conjointe du chef d'établissement et des corps d'inspection. Il exerce dans le même degré d'enseignement que le stagiaire.

Le choix du tuteur est déterminé par l'expérience professionnelle dont il peut faire profiter le stagiaire : garant d'une articulation efficace et éprouvée entre les savoirs théoriques et la pratique professionnelle, il est capable d'analyser avec suffisamment de recul la diversité des situations et des démarches d'enseignement pour en percevoir les effets. Son investissement et son rayonnement sont reconnus et il est attendu de lui qu'il porte les objectifs et les valeurs de l'institution.

2.2. Missions

Elles sont précisées dans la circulaire N°2010-103 du 13-7-2010 du BO N°29 du 22 juillet 2010 et dans la circulaire de rentrée n°2014-068 du 20 mai 2014.

Le tuteur accompagne le stagiaire durant la totalité de l'année scolaire.

Il est aidé dans sa tâche :

- par l'autorité académique qui met en place un programme de formation
- par les inspecteurs qui sont à son écoute pour résoudre des problèmes particuliers pour lesquels il n'a pas trouvé de solutions dans son établissement.

Cet accompagnement nécessite une programmation du travail entre le tuteur et le stagiaire, avec des temps d'échanges permettant de faire le point sur les difficultés rencontrées, les solutions d'aide, les compléments de formation qu'il est nécessaire de prévoir, les programmes de travail et/ou les objectifs à mettre en œuvre entre les rencontres.

Dans le cadre du double tutorat des stagiaires de la session rénovée, un temps de travail commun et une formation sont proposées pour concevoir et organiser un projet commun et partagé de suivi du stagiaire.

2.2.1. Fonction d'accueil et d'information

Le tuteur accueille le stagiaire et veille à son adaptation dans son nouvel établissement auprès de l'équipe éducative et des collègues de sa discipline.

Il informe le stagiaire sur la déontologie professionnelle et sur les exigences du métier.

Il facilite son insertion dans les équipes pédagogiques.

Il l'informe des diverses tâches administratives qui lui incombent (cahier de texte, appel des élèves, relevés de notes...) et du règlement intérieur de l'établissement.

Il facilite la relation avec les partenaires extérieurs qui interviennent dans le parcours de formation.

Il présente au stagiaire le déroulement de sa formation (annexe 1) et le conseille dans les choix personnalisés qui lui reviennent.

2.2.2. Fonction d'accompagnement, d'aide et de conseil

Cette fonction s'appuie sur le cahier des charges défini par l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif aux compétences que les professeurs doivent maîtriser pour exercer leur métier.

N.B : une aide soutenue est nécessaire en début d'année pour la construction des premiers cours

Le conseiller pédagogique aide l'enseignant :

- ❖ dans sa conduite de classe :
 - à identifier le profil de ses élèves

- à repérer les difficultés que peuvent rencontrer les élèves : obstacles à la lecture, déficiences du langage oral et écrit.....
- à gérer les situations conflictuelles et les comportements violents
- Il favorise l'analyse réflexive du stagiaire en prévoyant des entretiens approfondis et réguliers avec lui surtout en début d'année scolaire. (annexe 2)

❖ dans sa professionnalisation pour préparer son enseignement et mener une étude critique de sa pratique :

- il donne le cadre permettant l'élaboration d'une progression séquence par séquence tenant compte des contraintes, des limites de l'établissement, du projet pédagogique
- il s'assure de la démarche personnelle du professeur stagiaire en vérifiant la faisabilité de ce qui est prévu.
- il lui est conseillé d'assister très rapidement à un ou plusieurs cours afin de cadrer les prestations (annexe 3), il l'accueille aussi dans sa classe en observation,
- il lui demande le double de son dossier de préparation qui servira de support à l'analyse,
- au moment de l'analyse de la prestation du stagiaire il favorise la prise de distance : l'aide à identifier les réussites tout comme les problèmes de pratiques professionnelles, à repérer ses points forts et ses points faibles,
- il l'incite à élaborer des hypothèses d'apprentissage et à les mettre en œuvre en tenant compte du profil des élèves,
- il recherche avec lui d'autres modalités de travail avec les élèves,
- il lui fait connaître les ressources pédagogiques notamment numériques nécessaires à la conception des apprentissages,
- il construit avec lui des situations et des modalités d'évaluation,
- il lui fait connaître les modalités de l'évaluation certificative,
- il le conseille dans le choix des modules thématiques proposés par la DAFOP pour les enseignants entrants dans le métier (stage filés ou accompagnement en établissement annexe 6)

2.2.3. Fonction d'évaluation

Évaluation formative : Le tuteur utilise les outils d'évaluation formative proposés dans le guide du tutorat (annexes 4 et 5) pour suivre les acquis du stagiaire et identifier ses marges de progrès.

Il évalue le niveau de maîtrise du stagiaire à propos de chaque champ de compétences, en début de formation (évaluation diagnostic) puis établit deux bilans (fiches de suivi 1 et 2)

- le premier avant le 15 décembre 2014

- le second avant le 10 avril 2015

N.B : Cette évaluation fait partie de l'accompagnement et ne se confond pas avec l'évaluation finale du stagiaire pour sa titularisation.

Dans le cadre de ses missions, l'inspecteur régulièrement, auprès du chef d'établissement et du tuteur, du déroulement du stage et de l'acquisition progressive par le stagiaire des compétences attendues. Il peut, autant qu'il le jugera nécessaire, programmer une visite d'inspection. L'ensemble de ces éléments l'aideront à rédiger un rapport final et à proposer un avis à destination du jury de titularisation.

Rappel : Le tuteur est tout au long de l'année particulièrement attentif aux éventuelles difficultés rencontrées par le stagiaire et le cas échéant en informe **dans les meilleurs délais**, le chef d'établissement qui contactera l'inspecteur pour permettre la mise en place de solutions d'aide. L'inspecteur programmera dans ce cas une visite d'inspection.

Évaluation certificative : au terme de l'année scolaire, le tuteur transmet un compte rendu de l'activité du stagiaire à l'inspecteur concerné sous couvert du chef d'établissement et positionne le stagiaire au regard des compétences exigées en fin de formation.

3. Modalités d'évaluation et de titularisation des enseignants

Celles-ci sont définies par l'arrêté du 12 mai 2010 B0 N°29 du 22 juillet 2010 (session exceptionnelle) et l'arrêté du 22 août 2014 pour la session renouvelée.

Le jury académique de titularisation, présidé par la rectrice ou son représentant, se prononce, à partir du référentiel de compétences prévu par l'arrêté du 1 juillet 2013, après avoir pris connaissance :

- de l'avis du directeur de l'ESPÉ sur la formation en master 2,
- de l'avis de l'inspecteur de la discipline établi après consultation des rapports du tuteur et prise en compte de son éventuelle visite d'inspection,
- de l'avis du chef de l'établissement dans lequel le stagiaire a été affecté.

Remarque : Le fonctionnaire stagiaire peut avoir accès, à sa demande, aux éléments mentionnés ci-dessus.

N.B : Si, à l'issue de la première année de stage l'avis du jury académique de titularisation est défavorable à la titularisation, le stagiaire peut, soit, être autorisé à effectuer une seconde année si des possibilités de progrès sont identifiées, soit, être licencié ou réintégré dans son corps d'origine.

Les stagiaires qui n'ont pas été jugés aptes à être titularisés à l'issue de la première année et qui accomplissent une deuxième année de stage subissent obligatoirement une inspection.

GUIDE DES COMPETENCES PERMETTANT AU STAGIAIRE DE CONSTRUIRE SON PARCOURS DE FORMATION

Ce guide est un outil de dialogue pour aider le conseiller pédagogique et son stagiaire à aborder des thématiques variées en lien avec les compétences attendues pour l'exercice du métier.

Cette liste n'est pas exhaustive, elle peut être complétée ou modifiée par l'un ou l'autre partenaire et en fonction des disciplines

Positionnement du stagiaire				Connaissances, capacités et attitudes Compétences et thèmes en lien avec la chronologie de l'année scolaire	Positionnement stagiaire/tuteur				Travail et/ou Formation à envisager
--	-	+	++		--	-	+	++	
Faire partager les valeurs de la république									
				Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la république : liberté, égalité, fraternité, laïcité, refus de toutes les discriminations					
				Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer savoirs et opinions ou croyances, à argumenter et respecter la pensée des autres.					
Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du SE et dans le cadre réglementaire de l'école									
				Connaître la politique éducative de la France, l'histoire de l'école, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du SE et son organisation comparée aux autres pays européens.					
				Connaître les grands principes législatifs qui régissent le SE, le cadre réglementaire de l'école et de l'EPL, les droits et obligations du fonctionnaire et les statuts des professeurs ou CPE					
Connaître les élèves et les processus d'apprentissage									
				Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent, du jeune adulte					
				Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.					
				Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative					
Prendre en compte la diversité des élèves									
				Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves					
				Travailler avec les personnes ressources pour la mise en œuvre des PPS (projet personnalisé de scolarisation) des élèves en situation de handicap.					
				Déceler des signes de décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.					
Accompagner les élèves dans leur parcours de formation									
				Participer à la construction des parcours des élèves					
				Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun					
				Participer aux travaux des différents conseils en contribuant à la coordination des enseignements et des actions éducatives					
				Participer à la conception et l'animation des séquences pédagogiques et éducatives permettant la construction du parcours de formation et d'orientation.					
Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques									
				Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.					
				Éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.					
				Apporter sa contribution à la mise en œuvre des actions transversales					
				Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre F et G, entre F et H.					
				Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination					

				Contribuer à identifier tout comportement à risque					
				Respecter et faire respecter le règlement intérieur					
				Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant élèves et familles.					
Maîtriser la langue française à des fins de communication									
				Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité.					
				Intégrer l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.					
Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier									
				Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2					
				Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves					
Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier									
				Tirer le meilleur partie des outils des ressources et des usages numériques					
				Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative					
				Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet					
				Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.					
Coopérer au sein d'une équipe									
				Inscrire son intervention dans un cadre collectif					
				Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation					
				Participer à la conception et la mise en œuvre des projets de projets collectifs					
Contribuer à l'action de la communauté éducative									
				Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation					
				Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre.					
				Prendre en compte les caractéristiques locales et identifier le rôle de tous les acteurs.					
				Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.					
Coopérer avec les parents d'élèves									
				Œuvrer à la construction d'une relation de confiance					
				Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant (ses capacités, ses difficultés)					
				Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents					
Coopérer avec les partenaires de l'école									
				Coopérer sur la base du projet d'école ou de l'EPL avec les autres services de l'état, les collectivités territoriales, l'AS de l'établissement, les associations partenaires, les structures culturelles					
				Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou EPLE et les partenariats locaux, nationaux ou internationaux					
				Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou EPLE, pour favoriser les relations entre cycles et degrés d'enseignement.					
S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel									
				Compléter et actualiser ses connaissances					
				Se tenir informé des acquis de la recherche pour s'engager dans des projets et démarches d'innovation					
				Réfléchir sur sa pratique, seul et entre pairs et réinvestir les résultats de sa réflexion.					
				Identifier ses besoins de formation et chercher à développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.					

Compétences communes à tous les professeurs											
Positionnement du stagiaire				Connaissances, capacités et attitudes Compétences et thèmes en lien avec la chronologie de l'année scolaire				Positionnement stagiaire/tuteur			Travail et/ou Formation à envisager
Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique											
				Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.							
				Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant.							
				Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement.							
				En particulier, au collège Accompagner les élèves lors du passage d'un maître polyvalent à l'école élémentaire à une pluralité d'enseignants spécialistes de leur discipline. En particulier, au lycée général et technologique Articuler les champs disciplinaires enseignés au lycée avec les exigences scientifiques de l'enseignement supérieur.							
Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement											
				Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves							
				Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.							
				En particulier, au lycée professionnel Utiliser le vocabulaire professionnel approprié en fonction des situations et en tenant compte du niveau des élèves.							
Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves											
				Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation.							
				Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.							
				Prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances.							
				Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.							
				Favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées.							
				En particulier, au lycée Faire acquérir aux élèves des méthodes de travail préparant à l'enseignement supérieur. Contribuer à l'information des élèves sur les filières de l'enseignement supérieur.							
				En particulier, au lycée professionnel Construire des situations d'enseignement et d'apprentissage dans un cadre pédagogique lié au métier visé, en travaillant à partir de situations professionnelles réelles ou construites ou de projets professionnels, culturels ou artistiques. Entretenir des relations avec le secteur économique dont relève la formation afin de transmettre aux élèves les spécificités propres au métier ou à la branche professionnelle.							
Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves											
				Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.							
				Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.							
				Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et							

				construire avec eux le sens des apprentissages.					
				Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs.					
				Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité au sein des plateformes techniques, des laboratoires, des équipements sportifs et artistiques.					
				Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.					
				En particulier, au lycée professionnel Favoriser le développement d'échanges et de partages d'expériences professionnelles entre les élèves. Contribuer au développement de parcours de professionnalisation favorisant l'insertion dans l'emploi et l'accès à des niveaux de qualification plus élevés. Mettre en œuvre une pédagogie adaptée pour faciliter l'accès des élèves à l'enseignement supérieur.					
Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves									
				En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin mieux assurer la progression des apprentissages.					
				Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences.					
				Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.					
				Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'auto-évaluation.					
				Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.					
				Inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation.					

Compétences spécifiques aux professeurs documentalistes											
Positionnement du stagiaire				Connaissances, capacités et attitudes				Positionnement stagiaire/tuteur		Travail et/ou formation à envisager	
Oltre les compétences que les documentalistes partagent avec l'ensemble des professeurs, telles qu'elles sont énoncées ci-dessus, ils maîtrisent les compétences spécifiques ci-après.											
Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information											
				Connaître les principaux éléments des théories de l'information et de la communication							
				Connaître la réglementation en matière d'usage des outils et des ressources numériques ; connaître le droit de l'information ainsi que les principes et les modalités de la protection des données personnelles et de la vie privée.							
				Connaître les principaux concepts et analyses en sociologie des médias et de la culture							
				Savoir définir une stratégie pédagogique permettant la mise en place des objectifs et des apprentissages de l'éducation aux médias et à l'information, en concertation avec les autres professeurs.							
				Faciliter et mettre en œuvre des travaux disciplinaires et interdisciplinaires qui font appel à la recherche et à la maîtrise de l'information.							
				Accompagner la production d'un travail personnel d'un élève ou d'un groupe d'élèves et les aider dans leur accès à l'autonomie.							
Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir. Cette politique a pour objectif principal de permettre à tous les élèves d'accéder aux informations et aux ressources nécessaires à leur formation.											
				Maîtriser les connaissances et compétences bibliothéconomiques.							
				Recenser et analyser les besoins de la communauté éducative en ressources documentaires et informationnelles.							
Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement											
				Organiser et gérer le CDI en veillant à la diversité des ressources et des outils mis à disposition des élèves.							
				Organiser, en liaison avec l'équipe pédagogique et éducative, la complémentarité des espaces de travail de manière à favoriser l'accès progressif des élèves à l'autonomie.							
				Maîtriser les différentes étapes du traitement documentaire, les fonctionnalités des logiciels documentaires ainsi que les principes de fonctionnement des outils de recherche d'informations.							
				Participer à la définition du volet numérique du projet d'établissement et faciliter l'intégration des ressources numériques dans les pratiques pédagogiques.							
				Agir au sein d'un réseau de documentation scolaire en vue d'assurer des relations entre les niveaux d'enseignement et d'optimiser les ressources.							
Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international											
				Concourir à la définition du programme d'action culturelle de l'établissement							
				Mettre en place des projets qui stimulent l'intérêt pour la lecture, la découverte des cultures artistiques, scientifique et technique et développer une politique de lecture en relation avec les professeurs.							
				Savoir utiliser les outils et les dispositifs numériques pour faciliter l'ouverture de l'établissement sur l'extérieur.							

OUTIL D'AIDE A LA CONSTRUCTION DU PROJET DE FORMATION TUTEUR/STAGIAIRE

Tuteur : Nom – Prénom.....

Stagiaire : Nom – Prénom.....

Discipline ou spécialité :

Périodes	Problématiques rencontrées (Stagiaire)	Aide proposée Tuteur/stagiaire	Compléments de formation nécessaire	Modalités de mise en œuvre envisagées
Semaine du				
Semaine du				
Semaine du				
Semaine				

OUTIL D'OBSERVATION D'UNE SEANCE

Date :	Stagiaire :		Discipline :
Classe :	Effectif :	Thème :	
Objectif :			

Points à observer	A	NA	EVA	Observations
COMPORTEMENT DU PROFESSEUR STAGIAIRE				
Autorité, discipline maîtrise de soi				
Ponctualité, précision administrative				
Conduite de la classe, rythme				
Régulation de la participation des élèves				
Ouverture, écoute				
Gestion des conflits				
Expression corporelle, gestuelle, Tenue professionnelle				
Déplacement, occupation de la salle				
Voix, élocution, diction				
Encourageant envers les élèves				
Suivi du travail				
COMPORTEMENT DES ELEVES				
Attention, écoute				
Compréhension				
Participation, intérêt				
CONTENUS				
Connaissance de la discipline				
Rappel des pré-requis				
Niveau adapté aux élèves et en cohérence avec le programme/référentiel				
Consignes claires				
Gestion du temps				
Diversité des supports et des activités et niveau de maîtrise				
Gestion du tableau				
Objectifs énoncés atteints				
Evaluations adaptées et suffisantes (formative, sommative)				
Qualité de la trace écrite de l'élève				
Déroulement de la séance (étapes bien dégagées)				
Démarche pédagogique adaptée à la leçon, adaptée aux élèves				
PREPARATION				
Fiche séquence (présentée et cohérente)				
Scénario du cours				
Recherche documentaire				
Utilisation des TICE avec pertinence et maîtrise				
AUTO EVALUATION				
Capacité d'auto observation				
Capacité à accepter les critiques				
Capacité à tenir compte des conseils				

A = acquis, NA = non acquis, EVA = en voie d'acquisition



Lauréats session 2014 exceptionnelle – Second degré

Concours externes
(10 jours + 2 jours de pré-rentrée)

Concours internes et réservés
(formation adaptée et personnalisée) *

Durée de formation	Dates	Regroupements	Contenus	Intervenants
Module de pré-rentrée 12 heures	Jeudi 28 août 2014	9h00 - 12h00 Accueil et prise de fonction Centre de congrès 69006 Lyon 14h00 - 17h00 ESPÉ Croix Rousse et Collège Tourette	Accueil dans l'académie Devenir enseignant dans le second degré Ethique et responsabilité professionnelles Les incontournables d'une séquence pédagogique Climat scolaire	Madame la rectrice IFÉ Inspecteurs ESPÉ
	Vendredi 29 août 2014	9h00 - 16h30 ESPÉ Croix Rousse et Collège Tourette	Les incontournables d'une séquence pédagogique Climat scolaire	ESPÉ
Jour de pré-rentrée	Lundi 1 ^{er} septembre 2014	En établissement d'affectation	Premiers contacts avec le tuteur en établissement	Tuteurs et équipes d'établissement
Au fil de l'année	Au fil de l'année	Une visite formative en établissement si nécessaire	Visite formative	ESPÉ

Le mercredi (par vagues de formation selon les disciplines)	10 Septembre 2014 24 Septembre 2014 1 ^{er} octobre 2014	Formation didactique	Module disciplinaire Construction de séquences pédagogiques	Inspecteurs ESPÉ
	8 octobre 2014 15 octobre 2014 5 novembre 2014	Formation didactique	Module disciplinaire Différenciation pédagogique et stratégies d'enseignement	Inspecteurs ESPÉ
	12 novembre 2014 19 novembre 2014 26 novembre 2014	Formation transversale	Module thématique Climat scolaire J1 Climat scolaire et conduite de classe	ESPÉ Professeurs formateurs académiques
	A partir De novembre 2014	Parcours à distance de 6 heures	Parcours M@gistère Climat scolaire et conduite de classe	ESPÉ Professeurs formateurs académiques
	3 décembre 2014 10 décembre 2014 17 décembre 2014	Formation didactique	Module disciplinaire	Inspecteurs ESPÉ
	7 janvier 2015 14 janvier 2015 21 janvier 2015	Formation transversale	Module thématique J2 Climat scolaire Climat scolaire et travail collectif dans l'établissement	ESPÉ Professeurs formateurs académiques
	28 janvier 2015 4 février 2015 25 février 2015	Formation didactique	Module disciplinaire Construction de séquences pédagogiques	Inspecteurs ESPÉ
	4 mars 2015 11 mars 2015 25 mars 2015	Formation didactique Usages du numérique	Module disciplinaire Usages du numérique : sens et apprentissages	ESPÉ DANE
	1 ^{er} avril 2015 8 avril 2015 29 avril 2014	Formation transversale	Module thématique au choix - Agir en fonctionnaire de l'Etat, laïcité, égalité - Scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers	ESPÉ Professeurs formateurs académiques

Tout au long de l'année	Tout au long de l'année	Tutorat en établissement	Développement des compétences professionnelles	Tuteurs
12 heures au minimum <i>2 jours de stage PAF</i> <i>Inscription en septembre 2014</i> <i>Priorité à l'inscription</i>	Tout au long de l'année	Stages PAF	Stages du plan académique de formation	Formateurs académiques
Tout au long de l'année	Tout au long de l'année	En établissement	Les activités au sein des différentes instances de l'établissement	Équipes d'établissement

*** Les lauréats des concours internes et réservés bénéficieront d'un parcours de formation adapté et personnalisé, qui prendra appui sur le plan de formation ci-dessus, destiné aux lauréats des concours externes de la session 2014 exceptionnelle.**



Lauréats session 2014 rénovée Second degré

Durée de formation	Dates	Regroupements	Contenus	Intervenants
Module de pré-rentree 12 heures	Mercredi 27 août 2014	9h - 12h Accueil et prise de fonction ENS Lyon 46 Allée d'Italie 69007 Lyon	Accueil dans l'académie Devenir enseignant dans le second degré	Madame la rectrice IFÉ
	Jeudi 28 août 2014	14h – 17h Formation didactique Inspecteurs ESPÉ Croix Rousse et collège Tourette	Ethique et responsabilité professionnelles Les incontournables d'une séquence pédagogique Climat scolaire	Inspecteurs ESPÉ
	Vendredi 29 août 2014	9h – 17h ESPÉ Croix Rousse et collège Tourette	Les incontournables d'une séquence pédagogique Climat scolaire	ESPÉ
Jour de pré-rentree	Lundi 1 ^{er} septembre 2014	En établissement d'affectation	Premiers contacts avec le tuteur en établissement	Tuteurs et équipes
Au fil de l'année	Au fil de l'année	Parcours à distance de 6 heures	Parcours M@gistère Climat scolaire et conduite de classe	ESPÉ Professeurs formateurs académiques
Au fil de l'année	Au fil de l'année	Master 2 à l'université	Master 2	ESPÉ

RECTORAT – DAFOP – 04.72.80.66.70 – 17 juin 2014

Au fil de l'année 12 heures	Au fil de l'année	Deux visites formatives en établissement	Visites formatives ESPÉ	ESPÉ
Tout au long de l'année	Tout au long de l'année	Tutorat en établissement	Développement des compétences professionnelles	Tuteurs
12 heures <i>2 jours de stage PAF</i> <i>Inscription en septembre 2014</i> <i>Priorité à l'inscription</i>	Tout au long de l'année	Stages PAF	Stages du plan académique de formation	Formateurs académiques
Tout au long de l'année	Tout au long de l'année	En établissement	Les activités au sein des différentes instances de l'établissement	Équipes d'établissement



Lauréats session 2014 renouvelée - Second degré – déjà titulaires d'un Master et sans expérience d'enseignement significative

Lauréats agrégés

Durée de formation	Dates	Regroupements	Contenus	
Module de pré-rentrée 12 heures	Mercredi 27 août 2014	9h - 12h Accueil et prise de fonction ENS Lyon 46 Allée d'Italie 69007 Lyon	Accueil dans l'académie Devenir enseignant dans le second degré	Madame la rectrice IFÉ
	Jeudi 28 août 2014	14h – 17h Formation didactique Inspecteurs ESPÉ Croix Rousse et collège Tourette	Ethique et responsabilité professionnelles Les incontournables d'une séquence pédagogique Climat scolaire	Inspecteurs ESPÉ
	Vendredi 29 août 2014	9h – 17h ESPÉ Croix Rousse et collège Tourette	Les incontournables d'une séquence pédagogique Climat scolaire	ESPÉ
Jour de pré-rentrée	Lundi 1 ^{er} septembre 2014	En établissement d'affectation	Premiers contacts avec le tuteur en établissement	Tuteurs et équipes d'établissement
Au fil de l'année 6 heures	Au fil de l'année	Parcours à distance de 6 heures	Parcours M@gistère Climat scolaire et conduite de classe	ESPÉ Professeurs formateurs académiques
Au fil de l'année 12 heures	Au fil de l'année	Deux visites formatives en établissement	Visites formatives ESPÉ	ESPÉ

Tout au long de l'année	Tout au long de l'année	Tutorat en établissement	Développement des compétences professionnelles	Tuteurs
Selon le calendrier Universitaire	Au fil de l'année	A l'université	Parcours adapté et personnalisé	ESPÉ
18 heures <i>3 jours de stage PAF</i> <i>Inscription en septembre 2014</i> <i>Priorité à l'inscription</i>	Tout au long de l'année	Stages PAF	Stages du plan académique de formation	Formateurs académiques
Tout au long de l'année	Tout au long de l'année	En établissement	Les activités au sein des différentes instances de l'établissement	Équipes d'établissement